

Enfance, famille

La Protection maternelle et infantile (PMI)

Le service de Prévention et Protection maternelle et infantile propose également un accompagnement dans différents champs d'activité .

La maternité

La PMI organise des consultations prénuptiales, prénatales et postnatales et des actions de prévention médico-sociale éventuellement à domicile en faveur des femmes enceintes.

Les sages femmes de PMI effectuent des séances de préparation à la naissance dont notamment l'entretien prénatal précoce du 4ème mois.

La petite enfance

Les puéricultrices de PMI peuvent rencontrer les parents et les enfants en période post-natale, à la maternité ou à domicile, notamment dans les jours qui suivent le retour à domicile ou lors de consultations.

Des consultations médicales et des actions de prévention médico-sociale sont proposées aux enfants de moins de six ans ainsi que l'établissement d'un bilan de santé pour les enfants âgés de trois à quatre ans, notamment en école maternelle.

La prévention, protection de l'enfance

Le service de la PMI participe aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être.

La diffusion et le recueil d'informations

Le service de la PMI :

- édite et diffuse des supports d'informations sanitaires dont notamment les carnets de maternité et de santé des enfants ;
- recueille des informations en épidémiologie et en santé publique, et les traite et en particulier de celles qui figurent sur les certificats de santé du 8ème jour et des 9ème et 24ème mois des enfants.

Foire Aux Questions

Je suis enceinte, comment contacter une sage-femme ?

Contactez la MDCS de votre secteur géographique pour fixer un rendez-vous.
Vous bénéficierez de visites prénatales, d'un entretien prénatal précoce du 4^e mois de grossesse, de la préparation à la naissance et de visites postnatales.

Comment bénéficier des conseils d'une infirmière-puéricultrice ?

Adressez-vous également à la MDCS de votre secteur géographique pour fixer un rendez-vous.
Vous pourrez vous informer et bénéficier de conseils autour de l'allaitement, l'alimentation, les rythmes de vie, les soins, l'éveil et l'éducation de votre enfant

Quel suivi médical pour mon enfant ?

Jusqu'à 6 ans, votre enfant peut bénéficier de consultations médicales préventives sans avance de frais.
18 sites de consultations de PMI proposent, sur rendez-vous, des consultations : vaccinations, suivi du développement psychomoteur et des courbes staturo-pondérales.

Quel suivi au sein de l'école maternelle ?

À l'âge de 3-4 ans, l'enfant peut bénéficier d'un bilan médical de dépistage des troubles de l'audition, de la vision et du langage. Ce bilan se fait en présence des parents.